

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
HMG Découvertes

Identifiant d'entité juridique (LEI) :
969500GRM0XEIZPPUS50

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds HMG Découvertes promeut essentiellement des caractéristiques environnementales en rapport avec les émissions de gaz à effet de serre et les engagements environnementaux des émetteurs. Ce produit financier étudie également la promotion de caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits de l'Homme et des normes internationales du travail.

Ce produit financier étant principalement investi en action de petites et moyennes capitalisations, ces dernières ne sont pas encore obligées de publier des données extra-financières et ne sont pas donc pas tenues de rendre des comptes quant à leur performance ESG. Ainsi, leurs engagements en matière de préservation de l'environnement sont des indicateurs alternatifs pertinents permettant d'évaluer leurs efforts en matière de réduction des émissions de GES lorsque les données chiffrées spécifiques sont indisponibles. Les prises de position concrètes des émetteurs ainsi que leurs efforts en matière de réduction des émissions sont appréciées à l'aide d'indicateurs de durabilité, dont les performances permettent d'évaluer la promotion des caractéristiques environnementales de ce produit financier.

Il convient de préciser ici que, HMG Finance a changé de fournisseur de données extra-financières début 2024 afin d'obtenir une meilleure couverture de son univers d'investissement, tant au niveau du nombre d'émetteurs que de l'exhaustivité des indicateurs de durabilité fournis par celui-ci. Ainsi, grâce aux données mises à disposition par Clarity AI, nous avons choisi, pour mesurer les caractéristiques environnementales promues par le fonds HMG Découvertes au cours de l'exercice 2023, de suivre davantage d'indicateurs de durabilité que ceux indiqués dans l'annexe précontractuelle SFDR qui sera donc modifiée courant 2024.

Il est important de noter que ce produit financier n'a pas réalisé d'investissement durable et ne poursuit aucun objectif environnemental ou social.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité est résumée dans le tableau ci-dessous :

Caractéristique promue	Indicateurs de durabilité	Performance de l'indicateur	Couverture du portefeuille
Données environnementales de premier plan comme les émissions de gaz à effet de serre et le "scope 3"	1. Émissions totales de GES (scopes 1, 2 et 3) ³ 2. Empreinte carbone ³ 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ³ 4. Tonnes d'équivalents CO2 d'(autres) polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée ³	95087.71 tonnes CO2e 930.8308 tonnes CO2e / EUR M investis 702.38214 tonnes CO2e / EUR M revenue 0.5472969 tonne / EUR M investis	98,85% 98,85% 99,12% 16,21%
Engagements environnementaux des émetteurs	1. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris 2. Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau 3. Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau 4. Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation	77,56% 38,66% 0,00% 70,42%	99,13% 95,85% 62,85% 71,57%
Respect des normes internationales du travail, gestion responsable du travail et traitement équitable des parties prenantes et constituantes ¹	1. Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements 2. Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail 3. Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) 4. Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel 5. Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	20,50% 7,90% 27,84% 12,58% 2,40%	16,09% 70,21% 75,02% 69,52% 54,08%
Respect des droits de l'Homme ²	1. Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme 2. Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme 3. Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains 4. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	36,49% 28,22% 18,78% 0	98,93% 50,13% 72,90% 99,53%

Source : Clarity AI, données au 29/12/2023 accessibles au 30/03/2024.

^{1,2} : Les indicateurs de durabilité associés à ces caractéristiques sont indiqués à titre informatif, le produit financier n'étant pas encore engagé dans la promotion de ces caractéristiques.

³ : Les performances de ces indicateurs sont calculées à partir de données rapportées et de données estimées

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Ce produit financier n'a pas réalisé d'investissement durable et ne poursuit aucun objectif environnemental ou social.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds HMG Découvertes prend en considération les principales incidences négatives (PAI) de ses investissements sur les facteurs de durabilité en intégrant l'étude d'un grand nombre d'indicateurs des PAI. HMG Finance applique également des politiques d'exclusion et réalise une analyse ESG des valeurs dans le cadre du suivi post-trade de ces investissements, notamment au travers d'une évaluation mensuelle des performances des indicateurs de durabilité du fonds.

Ce produit financier prend en compte les 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, relatifs à l'Environnement, aux questions Sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption ainsi que certains indicateurs optionnels supplémentaires issus des Tableaux 2 et 3 de cette même annexe et présentés dans le tableau de performance des indicateurs de durabilité. Ces indicateurs permettent donc de mieux comprendre et d'évaluer les principales incidences négatives actuelles et futures du produit financier sur les facteurs de durabilité et contribuent aux décisions d'investissements futures dans le but de réduire ces incidences négatives au fur et à mesure que les données extra-financières permettant de les évaluer deviennent plus exhaustives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants

Secteur

% d'actifs

Pays

EXPLOSIFS PROD. CHI	Matériaux	7.65%	France
LAGARDERE SA	Services de Télécommunication	7.27%	France
AXWAY SOFTWARE SA	Technologies de l'Information	5.85%	France
GAUMONT SA	Services de Télécommunication	4.87%	France
NRJ GROUP	Services de Télécommunication	3.87%	France
MALTERIES FRANCO-BELGES	Biens de Consommation de Base	3.49%	France
COMPAGNIE DU CAMBODGE	Services de Télécommunication	3.38%	France
SODEXO SA	Consommation Discrétionnaire	2.98%	France
CLASQUIN	Industrie	2.76%	France
SCOR SE	Finance	2.52%	France
PISCINES DESJOYAUX SA	Consommation Discrétionnaire	2.51%	France
ELECTRICITE D'STRASBOURG-REG	Services aux Collectivités	2.5%	France
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	Matériaux	2.47%	France
GROUPE PARTOUCHE SA-REGR	Consommation Discrétionnaire	2.3%	France
TARKETT	Industrie	2.21%	France

Source : Clarity AI, données au 29/12/2023 accessibles au 30/03/2024.

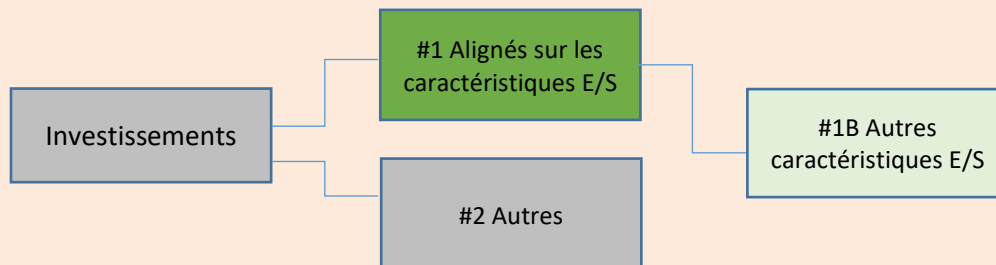
Suite au changement de fournisseur de données extra-financières au début de l'année 2024, les % d'actifs rapportés dans ce tableau correspondent aux principaux investissements du fonds HMG Découvertes au 29/12/2023 uniquement et ne représentent pas une moyenne des investissements effectués sur l'ensemble de l'exercice 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au niveau de l'article 8 sans investissements durables, la distinction se limite aux catégories **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** et **#2 Autres** sans aller dans le détail des sous-catégories de la catégorie #1.

Le fonds HMG Découvertes promeut des caractéristiques environnementales mais ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Certaines activités économiques des sociétés bénéficiant des investissements sont alignées sur la Taxonomie de l'UE à hauteur de 1,38% des investissements du portefeuille selon la méthode de calcul du chiffre d'affaires au 29/12/2023. Nous avons donc choisi d'exclure la sous-catégorie « #1A Durables » de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » pour une meilleure transparence de l'allocation des actifs de ce produit financier étant donné que les activités économiques alignées sur la taxonomie sont marginales au regard de l'ensemble des investissements réalisés.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
Services de Télécommunication	22.61%
Industrie	17.83%
Matériaux	12.37%
Technologies de l'Information	10.18%
Consommation Discrétionnaire	9.39%
Biens de Consommation de Base	4.11%
Santé	4.09%
Services aux Collectivités	2.76%
Énergie	2.62%
Finance	2.52%
Immobilier	0.86%
-	0.17%

Source : Clarity AI, données au 29/12/2023 accessibles au 30/03/2024.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE

Ce produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

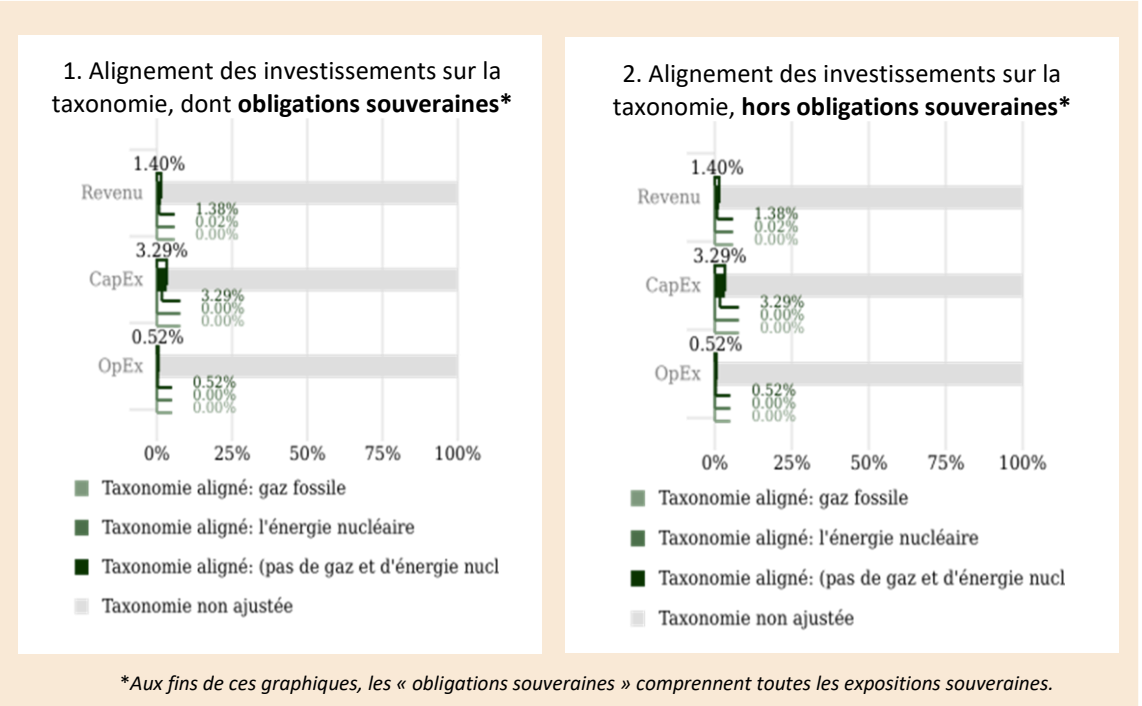
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des re venus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitante était de 0,57% et celle dans des activités transitoires était de 0,15% au 29/12/2023.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont des investissements dont on ne peut pas affirmer qu'ils soient alignés sur les caractéristiques environnementales promues par le fonds HMG Découvertes. Ces investissements sont effectués dans des sociétés dont l'activité économique ne contribue pas directement à promouvoir ces caractéristiques ou pour lesquelles le manque de données extra-financières ne permet pas de mesurer avec suffisamment d'exactitude les indicateurs de durabilité pertinents à l'évaluation de la promotion de ces caractéristiques. En effet, certaines sociétés bénéficiant des investissements sont des PME ou des TPE qui ne sont donc pas tenues de publier leurs données extra-financières et pour lesquelles l'évaluation des indicateurs de durabilité n'est pas assez fiable. Cela ne veut pour autant pas dire que ces entreprises ou leurs activités économiques ne pourraient pas être alignés sur la taxinomie de l'UE ou ne contribuent pas à la promotion des caractéristiques environnementales du produit financier, bien que nous ne puissions pas l'affirmer.

Par ailleurs, comme pour tout investissement financier que HMG Finance propose, le but principal recherché est la rentabilité de la performance financière, bien que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ainsi, certains investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont pour finalité de contribuer à la performance financière du produit financier. Aucune garantie environnementale ou sociale minimale s'applique à ces investissements qui restent néanmoins sujets à nos politiques d'exclusions spécifiques* et au screening extra-financier pre-trade que nous effectuons dans le cadre du processus de sélection des valeurs.

(*) Les différentes politiques sont disponibles directement sur notre site web à l'onglet « Investissement Responsable » :
<https://www.hmgfinance.com/fr/La-societe/Investissement-Responsable/index.php> Politique d'investissement responsable (PRI, document en anglais) : https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/RI%20Policy%20FR_20200124.pdf
 Conventions d'Oslo et d'Ottawa (liste d'exclusion des armes controversées) : https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/HMG_FINANCE_Liste_exclusion_armes_controvers%C3%A9es.pdf
 Notre lettre d'engagement au sujet du charbon thermique : https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/HMG_FINANCE_Lettre_engagement_investissements_charbon_thermique.pdf
 Codes de gouvernance suivis (en ordre afep-MEDEF puis MiddleNext) : <https://afep.com/wp-content/uploads/2022/12/Code-AFEP-MEDEF-version-de-decembre-2022.pdf>
https://middlesnext.com/IMG/pdf/c17_-_cahier_14_middlesnext_code_de_gouvernance_2021-2.pdf



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, nos gérants ont interagi régulièrement avec les entreprises dans lesquelles le produit financier réalise des investissements, notamment en participant aux assemblées générales. Ils ont notamment prêté attention aux résolutions portant sur la stratégie ESG et susceptibles d'impacter négativement les caractéristiques promues par le produit financier. De plus, l'équipe d'analyse ESG de HMG Finance a été renforcée au début de l'exercice grâce à l'embauche d'un salarié supplémentaire. Celui-ci a obtenu la certification Finance Durable de l'AMF, portant à trois le nombre de collaborateurs titulaires de cette certification au sein de l'entreprise. Enfin, la sélection d'un nouveau fournisseur de données extra-financières en fin d'exercice, offrant une bien meilleure couverture que pour l'exercice précédent, fut très importante. En effet, l'accessibilité aux données ESG est d'une importance capitale pour évaluer la façon dont le produit financier promeut ses caractéristiques environnementales.

La croissance de l'équipe d'analyse ESG tant au niveau humain que matériel a permis de mieux évaluer la performance des indicateurs de durabilité du produit financier et des investissements réalisés au cours de l'exercice.